

Article paru le 13 février 2024

Cinq questions sur l'"uberisation" du trafic d'armes en France

1 - Fin janvier, le procureur de Marseille a annoncé le démantèlement d'un réseau international de vente et de fabrication d'armes à l'aide d'imprimantes 3D. Ce phénomène d'uberisation du trafic d'armes est-il nouveau ?

Il n'est triplement pas nouveau : ce phénomène existe depuis déjà au moins cinq ans ailleurs, d'abord aux États-Unis, où il est largement médiatisé. Or dans la société de l'information immédiate, ce qui émerge, disons, en Californie un jour, circule vite autour de la planète. France incluse, car nous ne vivons pas sous cloche.

Ensuite, les criminologues enseignent "l'effet de déplacement" qui régit toute l'activité du monde criminel. Les malfaiteurs ne s'opposent jamais de front à l'État : la police commence à confisquer les Kalachnikov ? Ils cherchent des armes ailleurs ou autrement.

Troisième certitude : les criminels sont de purs parasites de la société. Et séculairement, de nouvelles technologies permettent toujours d'ingénieuses applications illicites - imprimantes 3D incluses. Quand je vous dis que ça n'est pas récent : vers 1860, voici plus de 160 ans donc, dans le tome IV du *Capital*, Karl Marx dépeint drôlement l'influence bénéfique de la serrurerie sur l'évolution du "métier" de cambrioleur.

2 - Vous dénoncez la lenteur de la Justice au sujet de la sécurité publique. Pensez-vous que cette uberisation va entraîner une augmentation de la violence ?

Lenteur de la justice, non. Celle-ci doit bien sûr éviter l'expéditif car elle juge des êtres humains forcément complexes, donc doit prendre son temps. Je parle de la lenteur des instances de répression en général à détecter qu'un type nouveau de criminalité (ou d'arme) émerge, puis à commencer à le cibler ; on y revient plus bas. De plus, la violence du monde de l'illicite dépend peu de la sophistication des armes disponibles, mais tient à sa logique propre.

Rappelons-la : tout malfaiteur est un hors-la-loi ; de ce fait, privé de tout recours à ladite loi. Un bandit ne peut poursuivre le caïd de son gang aux prud'hommes, ni attaquer en justice la bande rivale, pour concurrence déloyale. Dans ce milieu, les comptes se règlent donc toujours par intimidation, lynchage ou assassinat. S'il y a des armes sophistiquées pour tuer, c'est mieux - sinon, un simple couteau fait l'affaire.

3 - Faut-il craindre le développement de cette uberisation du trafic d'armes, facilité par des plateformes comme Vinted – initialement à destination de ventes de vêtements entre particuliers ? Quelles mesures préventives peuvent être mises en place ?

Le milieu criminel ne veut pas battre des records de sophistication, ni gagner des prix de *high-tech*. En son sein, des individus frustes, rusés et avides voulant gagner, au plus vite, le plus d'argent pos-

sible. Mieux que quiconque, ils savent que, pour eux (49 assassinats à Marseille en 2023...) la vie est souvent brève. En prime, la prison bien sûr. Donc la logique est : le plus possible, tout de suite.

En outre, leur monde-ambient est fort dangereux. Or l'homme n'invente pas sous menace de mort. Tout au contraire, fait-il appel à des réflexes éprouvés, des méthodes connues, pour survivre. Dans ce cas, s'il lui faut soudoyer ou intimider des techniciens pouvant fournir, et vite, de quoi espionner les rivaux, les piller ou les tuer, bien. Les caïds de ces gangs ne sont pas des innovateurs : ils exposent un problème, on leur vend le moyen de le résoudre, voilà tout. De toujours, le milieu dispose de trois armes puissantes : la corruption, l'intimidation ("on sait où tes enfants vont à l'école"), et la violence. Tel est son cadre de pensée. Qu'il faille pour accumuler les millions passer par telle plate-forme, ou autre, le soucie peu.

Maintenant, que des sites, innocents ou complices, vendent des armes en douce, ou de la drogue, ou prostituent des mineures, ne fait qu'illustrer ce que les criminologues dénoncent de longue date : l'internet, le Web, c'est le monde de l'automobile, mais sans code de la route. De ce fait, comment s'étonner de sa dimension illicite, ou de l'anarchie qui y règne ?

4 - Les forces de l'ordre sont-elles assez formées à la cybercriminalité et sont-elles préparées à lutter contre cette nouvelle forme de délinquance ?

L'appareil d'État croit faire jeune et moderne en usant de termes impropres, comme "réseau" pour désigner des gangs, ou cède au superficiel en voyant du cybercrime, là où il y a du crime tout court. Le cadre de tout ce qui est évoqué ici est le crime organisé. On sait parfaitement - ou on devrait savoir - ce que c'est : trois individus ou plus, stabilité dans le temps, partage des fonctions et du butin. Le présent code pénal contient tous les textes utiles pour réprimer ces infractions. Exemple, que ça soit dans le monde physique ou numérique, la circonstance aggravante "en bande organisée", est pleinement valide.

5 - Pour lutter contre ce phénomène, que préconisez-vous ?

L'appareil d'État français est le plus ancien d'Europe - exception faite du Vatican. Il existe sans discontinuer depuis au moins huit siècles ! Robuste, il est cependant lent. Comme évoqué plus haut, il bute sur les problèmes nouveaux - quels qu'ils soient - souvenez-vous du désastre humain de la première canicule. Nos récents ministres de l'intérieur évoquent souvent Clemenceau - sans l'imiter : au début du XXe siècle, quand le milieu criminel se lança dans les braquages en voiture, il créa les Brigades du Tigre et ainsi, restaura l'ordre.

Nous vivons dans la société de l'immédiat - tout se sait, se copie, à l'instant. À peine *Daesh* décapite-t-il ses victimes face-caméra, que les cartels mexicains, fascinés par le spectacle, en font autant. Maintenant, un exemple de la lenteur de nos instances régaliennes : depuis plus de dix ans, des bandes des quartiers hors-contrôle tirent des mortiers d'artifice sur les forces de l'ordre. Or vers Noël 2023, à Strasbourg, un fin limier réalise que peu d'usines fabriquent ces mortiers, toutes en Allemagne : au pont de Kehl, il suffit de fouiller les coffres d'individus déjà repérés pour confisquer nombre de ces mortiers. Dix ans ou plus pour une réaction de pur bon sens, vite applicable selon la méthode que nous préconisons, le décèlement précoce.

Eh bien, pareil pour les machines 3D servant à fabriquer des armes ou autres ; elles ne tombent pas du ciel. Qui les achète ? Et dans ces acheteurs, combien sont connus des services spéciaux ? À ce croisement, à coup sûr, 90% des armuriers amateurs, présents ou futurs. Pourquoi attendre 2040, pour agir, ou qu'un drame advienne demain ? ■